

Lac Supérieur : progrès environnementaux

La qualité de l'environnement du plus grand lac d'eau douce du monde est protégée par des initiatives de collaboration entre divers gouvernements et le secteur privé, entreprises dans le cadre d'un plan international d'aménagement panlacustre à long terme, et soutenues par une variété de plans d'assainissement individuels.

Le gouvernement de l'Ontario, en collaboration avec d'autres gouvernements, le secteur privé et divers groupes d'intérêt, s'attache à préserver la qualité de l'environnement du lac Supérieur, le plus grand lac d'eau douce du monde. Diverses études montrent d'ailleurs que les travaux accomplis aboutissent à des résultats positifs.

Avec la collaboration de divers partenaires, municipalités, industries et autres groupes d'intérêt, le ministère de l'Environnement de l'Ontario exécute un plan d'aménagement panlacustre à long terme pour le lac Supérieur ainsi que les autres Grands Lacs, afin de réduire la pollution et de préserver l'environnement. Plus précisément, dans cette entreprise d'envergure internationale, le ministère est épaulé par Environnement Canada, l'Agence américaine pour la protection de l'environnement, des gouvernements d'état, les Premières Nations et d'autres parties concernées.

La mise en œuvre du plan d'aménagement panlacustre a d'abord commencé au lac Supérieur, où les travaux suivent leur cours. En fait, la phase trois a été achevée, selon les critères consignés dans un document exposant les stratégies et activités qui seront exécutées par les divers partenaires afin de répondre aux objectifs provisoires de réduction de la pollution au cours des cinq prochaines années.

L'un des objectifs vise non pas la réduction mais bien l'élimination complète, d'ici 2020, des rejets de neuf contaminants critiques dans l'écosystème du bassin du lac Supérieur. Il s'agit des dioxines, du mercure, de l'hexachlorobenzène (HCB), de l'octachlorostyrène (OCS), des BPC et des insecticides hautement rémanents.

Les mesures antipollution prises au niveau gouvernemental, municipal et du secteur privé ont déjà donné des résultats, ayant notamment mené à la réalisation des objectifs provisoires pour 2000, définis dans le plan d'aménagement panlacustre concernant la réduction des contaminants les plus critiques. Ceci dit, les activités entreprises dans le cadre du plan d'aménagement panlacustre ne représentent qu'une composante de l'ensemble des initiatives destinées à protéger le lac Supérieur. D'autres plans d'assainissement élaborés par les gouvernements partenaires et axés sur des secteurs de préoccupation bien précis dans le lac sont actuellement en cours.

Le secteur privé apporte également sa part aux efforts d'assainissement et de protection du lac. Par exemple, l'industrie des pâtes et papiers a déjà dépensé des millions de dollars en vue d'éliminer les rejets de dioxines et de furans provenant d'usines de pâte à papier dans le bassin hydrographique du lac Supérieur.

L'Ontario est fermement résolue à soutenir les efforts de réduction de la pollution entrepris dans les limites de son territoire dans le bassin hydrographique du lac Supérieur. À cette fin, la province a pris 26 engagements précisés dans le document détaillant le plan d'aménagement panlacustre. Les gouvernements fédéraux (américain-canadien) doivent maintenant s'attaquer aux polluants qui pénètrent dans le lac par des sources extérieures au bassin. Ces polluants sont effectivement transportés par les vents dans l'atmosphère sur de grandes distances. Ce vaste déplacement de polluants de sources nationales et internationales demeure le plus grand défi dans la protection à long terme de la santé du lac.

Projets en cours

- Le ministère encourage activement sept usines de pâte à papier longeant le lac à utiliser des produits et des procédés écologiques pour réduire les rejets de polluants critiques.
- Dans le port de Thunder Bay, le ministère de l'Environnement, le secteur industriel et le gouvernement fédéral exécute un plan de 9 millions de dollars visant à assainir les sédiments contaminés par des produits de préservation du bois.
- Dans la même région, le ministère œuvre de concert avec la ville de Thunder Bay et d'autres partenaires à la mise à exécution d'un plan d'assainissement en vue de promouvoir l'application de techniques écologiques pour le développement du secteur riverain, qui protègent et améliorent l'habitat des poissons et de la faune.

Mercure

- Le mercure occupe une place prépondérante dans les programmes de protection de l'environnement et d'assainissement en raison de son emploi répandu dans les dispositifs électroniques et autres, de sa longue durée de survie dans l'environnement et aussi d'une tendance à s'accumuler dans la chaîne alimentaire et à causer une détérioration de la santé.
- Ainsi, divers projets conjoints sont mis en œuvre en collaboration avec les municipalités et autres parties intéressées de Thunder Bay, Sault Ste-Marie et Marathon afin de réduire la quantité de mercure pénétrant dans le lac. Des centres de collecte ont été créés pour les piles boutons jetées, qui seront ainsi soustraites aux lieux d'enfouissement des déchets ménagers, et adéquatement éliminées dans les installations de traitement des déchets dangereux.

- Le ministère continuera de former des partenariats en vue d'éliminer de manière appropriée d'autres produits mercurifères, tels que les lampes fluorescentes et les thermostats ménagers.

Nota :

Pour plus de précisions, consulter le rapport d'Environnement Canada intitulé *Troisième rapport d'étape en vertu de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs*, disponible dans le Web à l'adresse suivante : <http://www.on.ec.gc.ca/coa/third-progress-report/intro-f.html>

Tous les commentaires concernant le présent rapport et le programme d'aménagement panlacustre du lac Supérieur peuvent être acheminés à l'adresse suivante : Bureau régional, ministère de l'Environnement, 435, rue James Sud, bureau 331, Thunder Bay (Ontario) P7E 6S7, à l'attention de M. Eric Janhunen.

Renseignements :

Ministère de l'Environnement
Centre d'information
(416) 325-4000 ou
1-800-565-4923 (sans frais)
Internet : <http://www.ene.gov.on.ca>